

# RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

# SOMMAIRE

Préambule .....	3
I) Présentation générale du compte administratif 2025 .....	4
II) Présentation des résultats 2025 par section.....	4
<b>A) La section d'exploitation</b> .....	4
1) Les recettes réalisées .....	4
2) Les dépenses réalisées .....	12
3) Les pénalités et les réfractions kilométriques.....	18
<b>B) La section d'investissement</b> .....	17
1) Les recettes réalisées .....	17
2) Les dépenses réalisées .....	19
III) Analyse financière .....	20
<b>A) Rappel du contexte budgétaire 2025</b> .....	20
<b>B) La dette</b> .....	22
<b>C) Le calcul de l'épargne</b> .....	23
<b>D) L'analyse de quelques ratios</b> .....	23
V) Compte de gestion .....	24
VI) Propositions d'affectation des résultats.....	27
Conclusion .....	28

## PREAMBULE

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a effectuées. Pour cela, le compte administratif présente les résultats de l'exécution budgétaire en retraçant toutes les dépenses et recettes réalisées au cours de l'année, y compris celles qui ont été engagées, mais non mandatées (restes à réaliser). La présentation du compte administratif repose sur trois objectifs :

- Rapprocher les prévisions des réalisations effectives,
- Présenter les résultats comptables de l'exercice,
- Soumettre au conseil d'administration les résultats de l'exercice pour approbation par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice

Le compte administratif doit être en concordance avec le compte de gestion établi par le comptable. Il retrace également toutes les recettes encaissées et toutes les dépenses émises.

Le compte de gestion est également soumis au vote du conseil d'administration.

## I)Présentation générale du compte administratif 2025

Le solde d'exécution retrace l'ensemble des recettes perçues et dépenses effectuées par MARTINIQUE TRANSPORT entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025. L'exercice 2025 est clôturé avec un résultat déficitaire de la section d'exploitation de **1 657 854,80 €** et un excédent d'investissement de **20 518 678,45 €**.

		DEPENSES (A)	RECETTES (B)	SOLDE D'EXECUTION (B-A)
REALISATION DE L'EXERCICE	Section d'exploitation	155 563 765,53	153 905 910,73	-1 657 854,80
	Section d'investissement	16 279 736,53	36 798 414,98	20 518 678,45

## II)Présentation des résultats 2025 par section

### A/La section d'exploitation

#### 1- Les recettes réalisées

Les recettes d'exploitation permettent de financer en priorité l'activité transport. Elles ont été réalisées à hauteur de **153 905 910,73 €** et sont constituées principalement :

##### ● Contributions financières des membres

Les contributions financières des collectivités membres demeurent la recette la plus importante pour MARTINIQUE TRANSPORT. Au titre de l'année 2025, elles s'élèvent donc à **78 100 000,00 €** (chapitre 74) selon la répartition suivante :

- CTM : 75 600 000 €
- CACEM : 1 000 000 €
- CAESM : 1 000 000 €
- CAP NORD : 500 000 €

##### ● Versement mobilité

Le versement mobilité est une contribution patronale permettant le financement du transport public. La délibération du conseil d'administration du 23 octobre 2017 fixe le taux à 2% soit le taux plafond réglementaire applicable à toutes les entreprises employant 11 ou plus salariés. Cette recette constitue la deuxième source financière pour un montant **57 966 693,21 €** (chapitre 73).

Ci-après, le détail des sommes encaissées par mois :

Période comptable Martinique Transport	Total des contributions comptabilisées	Abattement pour non-recouvrement	Frais de gestion	Montant net perçu par Martinique Transport
01/2025	4 975 860,05 €	-199 034,40 €	-23 884,13 €	4 752 941,52 €
02/2025	5 859 491,89 €	-234 379,68 €	-28 125,56 €	5 596 986,65 €
03/2025	4 873 856,83 €	-194 954,27 €	-23 395,00 €	4 655 507,56 €
04/2025	4 833 587,09 €	-193 343,48 €	-23 201,02 €	4 617 042,59 €
05/2025	5 042 520,90 €	-201 700,83 €	-24 201,59 €	4 816 618,48 €
06/2025	5 036 893,20 €	-201 475,73 €	-24 179,32 €	4 811 238,15 €
07/2025	4 887 006,89 €	-195 480,28 €	-23 457,92 €	4 668 068,69 €
08/2025	5 051 615,99 €	-202 064,64 €	-24 248,09 €	4 825 303,26 €
09/2025	4 929 159,72 €	-197 166,39 €	-23 661,27 €	4 708 332,06 €
10/2025	4 880 255,16 €	-195 210,21 €	-23 426,86 €	4 661 618,09 €
11/2025	4 882 252,19 €	-195 290,09 €	-23 436,54 €	4 663 525,56 €
12/2025	5 037 402,44 €	-201 496,10 €	-24 178,45 €	4 811 727,89 €
<b>TOTAL</b>	<b>60 289 902,35 €</b>	<b>-2 411 596,10 €</b>	<b>-289 395,75 €</b>	<b>57 588 910,50 €</b>
			Régularisation 2024	377 782,71 €

### VERSEMENT MOBILITE PERCU EN 2025

**57 966 693,21 €**

L'URSSAF prend en charge le risque de non-recouvrement, c'est-à-dire la différence entre le versement mobilité déclaré et le versement mobilité encaissé (les restes à recouvrer). Ce risque est couvert par un abattement pour des frais de non-recouvrement de **4%** des contributions comptabilisées (pour la France le taux est de 0,5 %). S'y ajoutent en sus des frais de gestion prélevés au taux de **0,5%** des contributions après abattement pour non-recouvrement.

Le versement mobilité relève du secteur privé à hauteur de **57 %** et **43 %** du secteur public.

Période	Secteur privé	Secteur public	Total
01/2025	2 903 192,98 €	2 072 667,07 €	4 975 860,05 €
02/2025	3 594 039,01 €	2 265 452,88 €	5 859 491,89 €
03/2025	2 697 632,63 €	2 176 224,20 €	4 873 856,83 €
04/2025	2 636 737,53 €	2 196 849,56 €	4 833 587,09 €
05/2025	2 818 198,90 €	2 224 322,00 €	5 042 520,90 €
06/2025	2 874 581,10 €	2 162 312,10 €	5 036 893,20 €
07/2025	2 755 370,97 €	2 131 635,92 €	4 887 006,89 €
08/2025	2 877 109,33 €	2 174 506,66 €	5 051 615,99 €
09/2025	2 729 289,60 €	2 199 870,12 €	4 929 159,72 €
10/2025	2 756 654,41 €	2 123 600,75 €	4 880 255,16 €
11/2025	2 761 826,15 €	2 120 426,04 €	4 882 252,19 €
12/2025	2 917 072,28 €	2 120 330,16 €	5 037 402,44 €
<b>TOTAL</b>	<b>34 321 704,89 €</b>	<b>25 968 197,46 €</b>	<b>60 289 902,35 €<sup>1</sup></b>

<sup>1</sup> Total avant abattement et frais de gestion

Le tableau ci-dessous met en évidence les sommes perçues par secteur d'activité :

<b>DETAILS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ</b>	<b>TOTAL</b>
Activités de services administratifs et de soutien	3 869 705,80 €
Activités financières et d'assurance	3 774 904,80 €
Activités immobilières	1 115 238,30 €
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1 332 224,66 €
Administration publique	14 782 012,07 €
Agriculture, sylviculture et pêche	2 486 578,10 €
Arts, spectacles et activités récréatives	547 570,60 €
Autres activités de services	2 149 067,86 €
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	4 384 635,39 €
Construction	2 714 241,30 €
Enseignement	1 401 856,28 €
Hébergement et restauration	1 585 776,41 €
Industrie manufacturière	2 782 601,92 €
Industries extractives	302 015,13 €
Information et communication	1 440 353,51 €
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	1 131 993,68 €
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1 117 010,31 €
Santé humaine et action sociale	10 775 749,88 €
Transports et entreposage	2 596 366,35 €
<b>TOTAL DES COTISATIONS</b>	<b>60 289 902,35 €</b>
Abattement pour risque de non-recouvrement	-2 411 596,10 €
Frais de gestion	-289 395,75 €
Compensation 2024	377 782,71 €
<b>MONTANT NET 2025</b>	<b>57 966 693,21 €</b>

### ● **Taxe sur les carburants**

Sur demande du Conseil d'Administration, la CTM a accepté au cours de sa séance plénière d'octobre 2017, de porter à 7% le taux de répartition initialement à 3% appliqué en faveur des communes et EPCI de plus de 50 000 habitants et ayant adopté un plan de déplacement urbain (PDU). Du fait du transfert de compétences, l'enveloppe correspondante est affectée directement à Martinique Transport depuis l'exercice 2018.

Sur la base de ce pourcentage de répartition, les versements comptabilisés correspondent aux versements de décembre 2024 à novembre 2025 pour un total de **7 296 164,79 €** (chapitre 75). Il est à noter que cette recette est en hausse de **0,58 %** par rapport à 2024.

Les montants encaissés par mois sont les suivants :

Période encaissement Préfecture	Période comptable MT	Montant net encaissé
12/2024	01/2025	654 299,15 €
01/2025	02/2025	571 007,27 €
02/2025	03/2025	654 072,98 €
03/2025	04/2025	568 778,75 €
04/2025	05/2025	630 237,07 €
05/2025	06/2025	585 441,27 €
06/2025	07/2025	606 193,75 €
07/2025	08/2025	556 813,02 €
08/2025	09/2025	655 502,45 €
09/2025	10/2025	606 625,37 €
10/2025	11/2025	589 747,81 €
11/2025	12/2025	617 445,90 €
<b>TOTAL PERCU EN 2025</b>		<b>7 296 164,79 €</b>

### ● Recettes commerciales du transport urbain, interurbain et maritime

Le montant total des recettes comptabilisées sur l'exercice 2025 s'élève à **6 952 118,37 €** (chapitre 70) pour les réseaux centre, nord, sud et maritime.

#### Les réseaux centre et nord

La RTM, exploitant du TCSP, assure des missions transversales sur les réseaux du centre, nord et maritime, notamment la vente de titres de transport.

En 2025, les recettes commerciales ayant fait l'objet d'un titre de recette correspondent à un montant total de **1 110 897,17 €** pour le réseau centre (novembre 2024 à octobre 2025) et **3 946 235,90 €** pour le réseau nord (novembre 2024 à octobre 2025).

Par ailleurs, les recettes encaissées représentent **855 413,92 €** pour le centre et **3 116 236,50 €** pour le nord.

#### Le réseau sud

S'agissant du sud, le délégataire MOBILITE SUD est chargé d'encaisser les recettes commerciales auprès des usagers et d'assurer le remboursement des recettes encaissées à tort. Pour cela, une convention de mandat a été conclue pour une durée de 6 ans à compter du 1 juillet 2024. A la fin de l'exercice, un mécanisme de réajustement sera opéré entre les recettes versées à Martinique transport et les recettes réellement encaissées par le délégataire.

Il est précisé que depuis l'installation du nouveau système billettique, tous les points de vente, singulièrement les distributeurs automatiques de titre (DAT) sont susceptibles de

distribuer des titres de transport quel que soit le réseau. Ainsi, à partir du mois d'août 2025, la RTM a débuté la vente de titre de transport pour le réseau sud sur les DAT, en point de vente ainsi que la boutique en ligne.

Au regard des informations transmises par MOBILITE SUD et la RTM, les recettes comptabilisées en 2025 s'élèvent à **899 321,00 €** pour la période de janvier 2025 à mai 2025.

Néanmoins, les montants encaissés au titre de l'année 2025 représentent **451 728,00 €** (rattachement réalisé sur l'exercice 2024 ayant aucune incidence budgétaire sur le réalisé 2025) et **899 321,00 €** au titre de l'exercice 2025

## Le maritime

L'encaissement des recettes par Martinique Transport a débuté à partir du 1 juillet 2024 avec la mise en place de la DSP dite « forfait de charges » conclue pour une durée de 8 ans avec le délégataire BLUE LINES. Compte tenu des contraintes techniques liées aux distributeurs automatiques de tickets, la vente des titres s'est effectuée uniquement via l'application MT Ticket.

La somme de **995 664,30 €** a fait l'objet d'un titre de recettes dont **789 043 ,52 €** encaissés en 2025.

En résumé, toutes les recettes commerciales collectées par la RTM et le délégataire du sud n'ont pas encore été reversées à MARTINIQUE TRANSPORT. En 2025, ont été versés par la RTM **4 760 693,94 €** représentant des encaissements des années antérieures et **1 351 049,00 €** par le délégataire du sud selon le détail ci-dessous :

Année	Montant des recettes encaissées
2024 (RTM)	1 067 431,05 €
2025 (RTM)	3 693 262,89 €
2025 (Mobilité sud)	1 351 049,00 €
<b>Total</b>	<b>6 111 742,94 €</b>

Ainsi, au 31 décembre 2025, les recettes non encaissées entre 2021 et 2025 sont les suivantes :

Année	Montant des recettes non encaissées
2021 (RTM)	224 835,38 €
2023 (RTM)	1 813 351,33 €
2024 (RTM)	1 004 379,45 €
2025 (RTM)	455 729,88 €
2025 (Mobilité sud)	990 493,60 €
<b>Total</b>	<b>4 488 789,64 €</b>

## ● Recettes encaissées par la régie de MT

Cette recette commerciale provient principalement de l'achat de titres de transport scolaire pour l'ensemble du territoire et du transport urbain entre novembre 2025 et décembre 2025. Les produits de ces ventes sont versés directement sur le compte de la régie de recettes de MARTINIQUE TRANSPORT (virement ou carte bancaire) ou sur le compte ouvert à la Banque Postale au nom du régisseur (en espèce ou carte bancaire).

Au titre de l'année 2025, le montant perçu s'élève à **3 172 280,42 €** dont **256 126,23 €** de recettes commerciales (chapitre 70). Le mode de paiement privilégié est la carte bancaire en ligne et TPE à **84,51 %**.

Parallèlement, 95 dossiers de remboursement de frais de transport scolaire ont été traités soit un montant total remboursé de **11 264,60 €** (**5 231,00 €** de 2025 et **6 033,60 €** des années antérieures). Le montant net des recettes, après la déduction des remboursements, s'élève à **3 161 015,82 €**.

### ENCAISSEMENT PAR TYPE DE PAIEMENT

Espèces (A)*	Carte bancaire en ligne (B)	Carte bancaire TPE (C)	Virement (D)	Application MT-ticket (E)	Total encaissé hors remboursements (A+B+C+D+E)
182 054,00 €	2 463 709,00 €	217 289,44 €	146 671,03 €	162 804,95	<b>3 172 280,42 €</b>

\*Paiements effectués via La Banque Postale

S'agissant des frais liés au compte ouvert à La Banque Postale, le détail des différents coûts est le suivant :

Frais de compte	
Frais trimestriel de tenue de compte (janvier 2025)	54,00 €
Frais trimestriel de tenue de compte (avril 2025, juillet 2025 et octobre 2025)	60,00 €
Abonnement mensuel (de novembre 2024 à janvier 2025)	13,90 €
Abonnement mensuel (de février 2025 à novembre 2025)	14,90 €
<b>Coût total du service de novembre 2024 à novembre 2025</b>	<b>424,70 €</b>
Service Eficash <sup>1</sup>	
Nombre d'opérations	5 608
Coût par opération	7,00 €
Coût mensuel	291,00 €
<b>Coût total du service de novembre 2024 à novembre 2025</b>	<b>43 039,00 €</b>

<b>Service Opnet<sup>2</sup></b>	
Nombre total de fichiers transférés	317
Nombre de fichiers transférés ayant un coût <sup>3</sup>	202
Coût unitaire HT de transferts par fichiers	3,50 €
Abonnement mensuel HT	18,00 €
<b>Coût total du service TTC de novembre 2024 à novembre 2025 (TVA à 8,50 %)</b>	<b>1 020,95 €</b>

<sup>1</sup> solution permettant de payer l'abonnement scolaire en espèces ou par carte bancaire auprès d'un bureau de poste

<sup>2</sup> solution permettant de télécharger la liste des paiements et de les intégrer dans le logiciel des inscriptions scolaires afin de mettre à jour les paiements

<sup>3</sup> ≤ 23 fichiers par mois : gratuit

### FRAIS BANCAIRES (NOVEMBRE 2024 A NOVEMBRE 2025)

Compte à la trésorerie (A)	Compte à la Banque Postale (B)	Total frais bancaire (A+B)
13 162,40 <sup>4</sup>	44 484,65 €	<b>57 647,05 €</b>

<sup>4</sup> Commissions bancaires pour les paiements par carte bancaire via le logiciel d'inscription scolaire (CB en ligne) et les TPE (présents à Martinique Transport).

### ● Recettes exceptionnelles

Des recettes exceptionnelles ont été encaissées au cours de l'année 2025. Il s'agit :

- Des indemnités journalières (chapitre 013) : **39 561,10 €**
- Le produit du quota carbone pour **372 745,00 €** comptabilisé au chapitre 75
- Les écritures comptables dans le cadre du remboursement des titres de transport scolaire selon les modalités prévues par le règlement du transport scolaire pour **11 264,60 €** (chapitre 77)

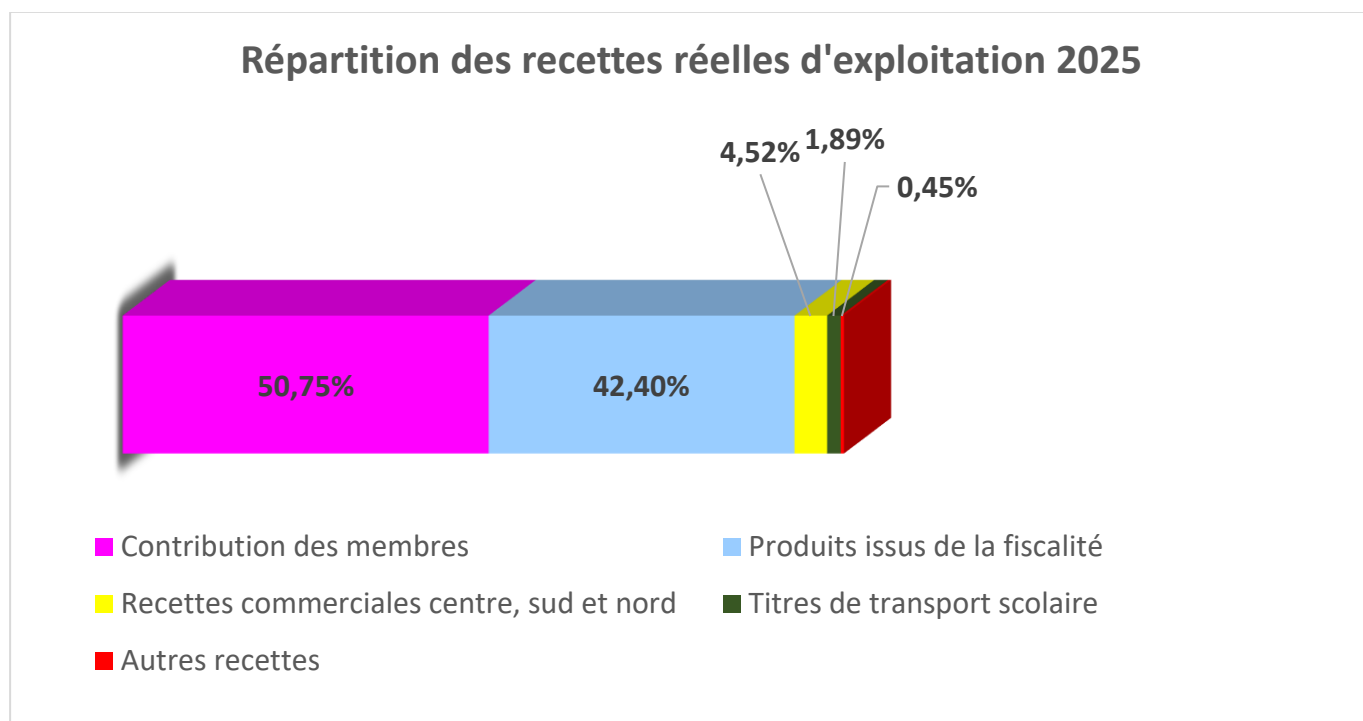
Le tableau récapitulatif des recettes d'exploitation se présente comme suit :

<b>RECETTES D'EXPLOITATION (en €)</b>				
Chapitres	Libellés	Budget 2025	Réalisé 2025	Taux d'exécution
013	Atténuation de charges	0,00	39 561,10	-
70	Ventes produits fabriqués, prestations	10 826 073,00	10 119 480,09	93,47%
73	Produits issus de la fiscalité	60 000 000,00	57 966 693,21	96,61%
74	Subventions d'exploitations	78 100 000,00	78 100 000,00	100,00%
75	Autres produits de gestion courante	7 300 000,00	7 668 911,73	105,05%
77	Produits exceptionnels	20 000,42	11 264,60	56,32%
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION</b>		<b>156 246 073,42</b>	<b>153 905 910,73</b>	<b>98,50%</b>
002	Excédent d'exploitation reporté N-1	2 051 558,58	0,00	0,00%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>158 297 632,00</b>	<b>153 905 910,73</b>	<b>97,23%</b>

Les recettes réelles d'exploitation prévues au budget 2025 ont été réalisées avec un taux d'exécution de **98,50%**. Néanmoins les prévisions pour les principales recettes n'ont pas été atteintes.

En €	Montant prévu au BP 2025	Montant comptabilisé	Ecart favorable/défavorable
Subventions CTM, EPCI	78 100 000,00	78 100 000,00	0,00
Versement mobilité	60 000 000,00	57 966 693,21	-2 033 306,79
Taxe sur les carburants	7 300 000,00	7 296 164,79	-3 835,21
Recettes commerciales centre, sud, nord et maritime	8 626 073,00	6 952 118,37	-1 673 954,63
Titres de transport scolaire (en tenant compte des remboursements)	2 200 000,00	3 167 361,72	967 361,72
Quota carbone	0,00	372 745,00	
Atténuation de charges	0,00	39 561,10	39 561,10
Produits exceptionnels	20 000,42	11 264,60	-8 735,82
Prélèvement à la source	0,00	1,94	1,94
<b>Total des recettes</b>	<b>156 246 073,42</b>	<b>153 905 910,73</b>	<b>-2 340 162,69</b>

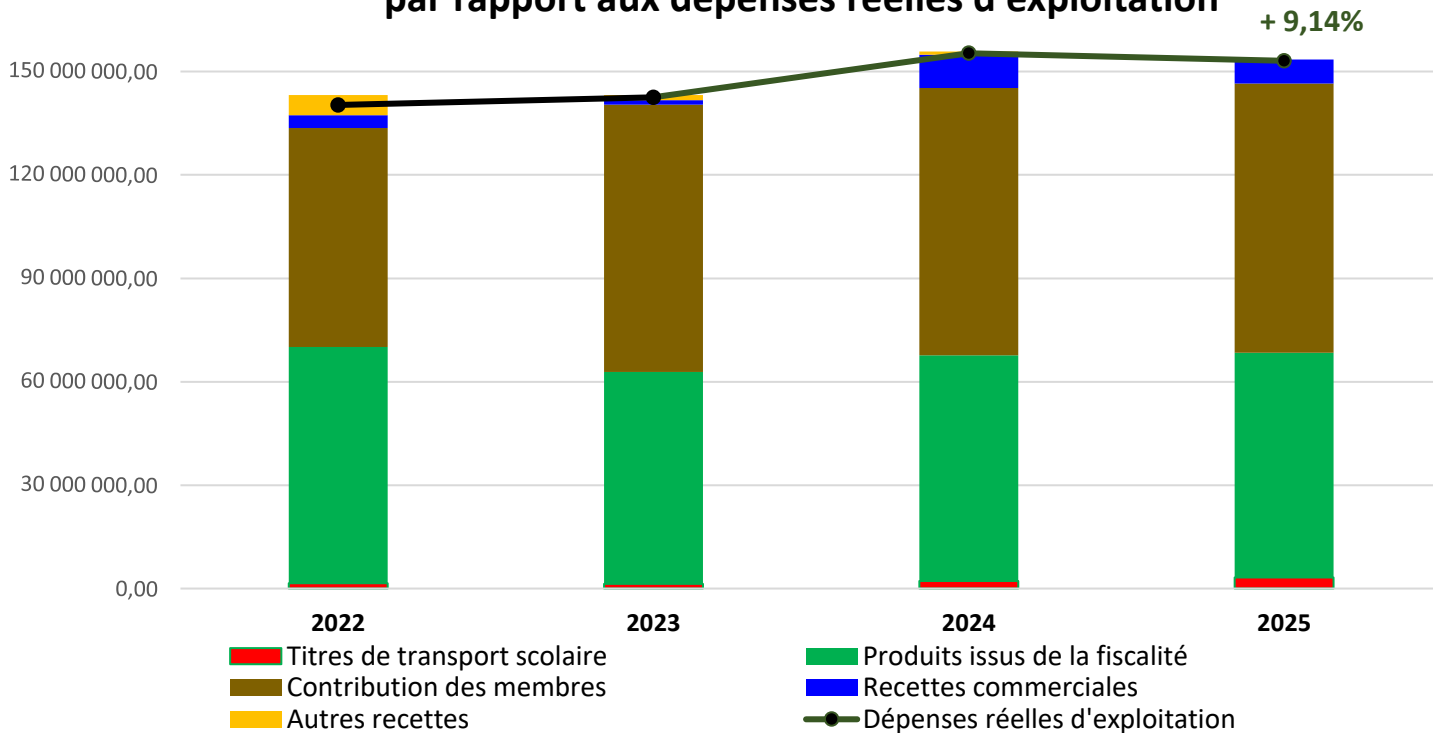
La répartition des recettes d'exploitation du compte administratif 2025 se présente comme suit :



**93,15 %** des recettes réelles d'exploitation en 2025 proviennent des collectivités membres et des produits issus de la fiscalité. Ces financements constituent la principale ressource pour la

structure et permettent à MARTINIQUE TRANSPORT d'honorer les charges inhérentes à l'activité transport qui sont en augmentation depuis la création de Martinique Transport.

### Evolution des recettes réelles d'exploitation entre 2022 et 2025 par rapport aux dépenses réelles d'exploitation



On observe une croissance de **9,14 %** des dépenses réelles d'exploitation de MARTINIQUE TRANSPORT sur la période 2022/2025 alors que la croissance des recettes réelles ne représente que **7,50 %** sur la même période. La progression des dépenses reste donc plus dynamique que celles des recettes.

## 2-Les dépenses réalisées

Les dépenses réalisées de la section d'exploitation s'élèvent à **155 563 765,53 €**. Elles sont consacrées principalement à l'activité transport.

### • Transport terrestre de personnes

Ce type de transport constitue le premier poste des dépenses réelles de la section d'exploitation. Le transport terrestre mobilise **70,97 %** des dépenses réelles. On retrouve :

► **Le transport urbain sur le centre** est assuré par 9 entreprises jusqu'en août 2025 puis 8 entreprises à compter de septembre 2025 (chapitre 011). La gestion du transport sur le secteur centre, dans le cadre des marchés, génère une charge comptabilisée pour un montant de **27 217 951,33 €** dont **3 008 114,78 €** pour l'année **2024**.

**Cependant, les dépenses 2025 engagées au niveau des marchés sont de 36 071 217,50 €**

► **Pour le transport urbain sur le nord**, le coût comptabilisé s'élève à **24 086 776,07 €** (chapitre 011) **dont 2 281 272,52 € de l'année 2024.**

Ce transport est mis en œuvre par trois entreprises titulaires des marchés gérés directement par MARTINIQUE TRANSPORT et une entreprise sous-traitante. On distingue le transport sur le nord caraïbe qui a nécessité un budget de **7 612 334,74 €** et le transport sur le nord atlantique pour **16 474 441,33 €** (chapitre 011).

**Néanmoins, le coût réel de la prestation 2025 inscrit dans les marchés représente 29 304 383,92 €**

► **Le transport urbain sur le sud** a fait l'objet d'un mandatement à hauteur de **31 369 152,57 €** dans le cadre de la DSP dite « forfait de charges » qui a débuté au 1 juillet 2024 (chapitre 011). **3 931 226,92 € ont été comptabilisés au titre de l'exercice 2024.**

**Ainsi, le coût réel acté dans la DSP s'élève à 41 572 246,85 € pour la gestion 2025.**

► Le suivi, la coordination et la supervision des services de transport sur les secteurs centre et nord est assurée par **la Régie des Transports de Martinique (RTM)**. Pour la réalisation de ces différentes missions, la subvention qui a été versée à la RTM est de **25 991 938,77 €** soit **22 000 000,00 €** au titre de la contribution 2025 et **3 991 938,77 €** versés au titre des indexations 2021 et 2024 (chapitre 65).

## ● **Transport scolaire**

Les dépenses relatives au transport scolaire sont comptabilisées au niveau du chapitre 011 pour un montant total de **24 485 142,17 €** dont **3 217 299,09 € de 2024**. Cette charge représente **15,99 %** des dépenses réelles.

On y retrouve :

- 1) **Le transport scolaire ordinaire et adapté** qui engendrent un coût financier de **24 484 313,62 €** alors que le montant réel devrait représenter **28 822 065,74 €** pour les dépenses de l'année 2025.

Pour information, à 12 parents ont assuré le transport de leur enfant avec leur véhicule personnel. Le montant à rembourser est déterminé à partir d'un prix de base de 0,49 € appliqué au nombre de kilomètres parcourus entre le domicile et l'établissement scolaire et le nombre de jours scolarisés.

- 2) **Le transport de type B** qui intervient en absence de tout moyen collectif adapté. 1 parent a bénéficié de ce remboursement pour un montant de **828,55 €** au titre de l'année scolaire 2024/2025.

## ● Transport maritime

A partir de juillet 2024, une nouvelle DSP a été signée avec le délégataire Blue Lines. En 2025, le coût payé pour les dessertes représente **5 662 832,62 € dont 678 473,21 € de 2024** (chapitre 011). **Cependant, la charge réelle inscrite à la DSP représente 8 544 616,16 € pour l'exercice 2025.**

**Ainsi, le coût réel du transport en 2025 représente 170 306 468,94 €. Toutefois, compte tenu de la capacité financière de MARTINIQUE TRANSPORT, seules 138 813 793,53 € de dépenses de transport ont pu être compatibles sur l'exercice 2025.**

En €	Impayés 2024 comptabilisés sur 2025 (A)	Réalisé 2025 (B)	Impayés 2025 comptabilisés sur 2026 (C)	Coût réel du transport en 2025 (B-A+C)
Centre	3 008 114,78	27 217 951,33	11 861 380,95	36 071 217,50
Nord	2 281 272,52	24 086 776,07	7 498 880,37	29 304 383,92
Sud	3 931 226,92	31 369 152,57	14 134 321,20	41 572 246,85
RTM	0,00	25 991 938,77	0,00	25 991 938,77
Maritime	678 473,21	5 662 832,62	3 560 256,75	8 544 616,16
Scolaire	3 217 299,09	24 485 142,17	7 554 222,66	28 822 065,74
<b>Total</b>	<b>13 116 386,52</b>	<b>138 813 793,53</b>	<b>44 609 061,93</b>	<b>170 306 468,94</b>

## ● Ressources humaines

Pour un effectif de 74 agents au 31 décembre 2025 dont 20 contractuels de droit public et 2 apprentis contractuels de droit privé, les charges de personnel (chapitre 012) représentent **4 667 292,79 €** soit **3,05 %** des dépenses réelles de fonctionnement.

### Répartition des agents par catégorie au 31/12/2025

FILIERE	CATEGORIE HIERARCHIQUE	FONCTIONNAIRES & STAGIAIRES	CONTRACTUELS	APPRENTIS	TOTAL
ADMINISTRATIVE	A	8	2		10
	B	2	8		10
	C	19	5		24
TECHNIQUE	A	3	1		4
	B	8	3		11
	C	12	1		13
SANS FILIERE	SANS CATEG. HIERAR.			2	2
<b>TOTAL</b>		<b>52</b>	<b>20</b>	<b>2</b>	<b>74</b>

Le personnel se répartit en trois filières : **59,46 %** des agents sont dans la filière administrative (44 agents), **37,84 %** dans la filière technique (28 agents) ainsi que **2,70 %** d'agents en apprentissage (2 agents) avec une majorité de femmes, très présente dans la filière administrative. Actuellement, les agents de MARTINIQUE TRANSPORT travaillent à temps complet avec une durée de travail hebdomadaire allant de 35H à 39H.

### **Répartition des agents par filière, catégorie hiérarchique et sexe au 31/12/2025**

FILIERE	CAT. HIERAR	Femmes	Hommes	Total
ADMINISTRATIVE	A	5	5	10
	B	8	2	10
	C	21	3	24
TECHNIQUE	A	3	1	4
	B	4	7	11
	C	2	11	13
SANS FILIERE	SANS CAT. HIERAR	1	1	2
<b>TOTAL</b>		<b>44</b>	<b>30</b>	<b>74</b>

La politique en matière de Ressources Humaines en 2025 a abouti à la réalisation de certains chantiers qui se déclinent comme suit :

- Introduction d'une nouvelle valeur faciale pour les titres-restaurant (12€)
- Adhésion à la Convention de participation du Centre de Gestion de Martinique et la Mutuelle Nationale Territoriale
- Mise en place de l'aide annuelle de rentrée scolaire à destination des enfants du personnel
- Modification de l'organisation de services de la Direction des Affaires Financières et du Service Investissements et gestion patrimoniale
- Renouvellement du dispositif d'attribution des cartes de libre-circulation
- Mise à jour des modalités du Compte Epargne-Temps
- Mise en place effective d'ateliers relatifs à la revalorisation du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

#### ● **Charges exceptionnelles**

Les charges exceptionnelles du chapitre 67 concernent des dépenses effectuées de façon exceptionnelle au cours de l'année : intérêts moratoires, remboursements effectués dans le cadre du transport maritime, scolaire. Le montant s'élève à **165 003,17 €**

### 3-Les pénalités et les réfractions kilométriques

Dans le cadre des marchés liés à l'exploitation des différents réseaux, des pénalités ou des réfractions peuvent être appliquées en cas de non-respect des conditions d'exécution établies au préalable par les deux parties.

Concernant le réseau centre, le montant des réfractions kilométriques s'élève à **817 825,76 €**, pour le réseau nord à **229 823,12 €**. Ces déductions ont été appliquées directement sur les montants mensuels versés aux différents prestataires.

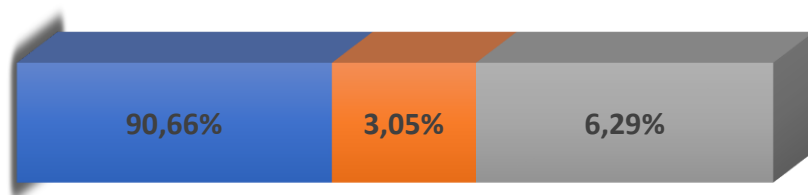
S'agissant du transport scolaire, les pénalités 2025 ont été appliquées sur l'exercice budgétaire 2026.

Le tableau récapitulatif des dépenses d'exploitation se présente comme suit :

DEPENSES D'EXPLOITATION (en €)					
Chapitres	Libellés	Budget 2025	Réalisé 2025	Coût réel 2025 (réalisé 2025-impayés 2024+impayés 2025)	Taux d'exécution par rapport au réalisé
011	Charges à caractère général	121 205 194,53	119 109 507,18	150 602 182,59	98,27%
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 858 896,00	4 667 292,79	4 667 292,79	96,06%
65	Autres charges de gestion courante	28 970 875,34	28 735 307,53	28 735 307,53	99,19%
66	Charges financières	446 481,13	439 471,78	439 471,78	98,43%
67	Charges exceptionnelles	369 000,00	165 003,17	165 003,17	44,72%
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION</b>		<b>155 850 447,00</b>	<b>153 116 582,45</b>	<b>184 609 257,86</b>	<b>98,25%</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	-
042	Opérations ordre transfert entre sections	2 447 185,00	2 447 183,08	2 447 183,08	100,00%
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION</b>		<b>2 447 185,00</b>	<b>2 447 183,08</b>	<b>2 447 183,08</b>	<b>100,00%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>158 297 632,00</b>	<b>155 563 765,53</b>	<b>187 056 440,94</b>	<b>98,27%</b>

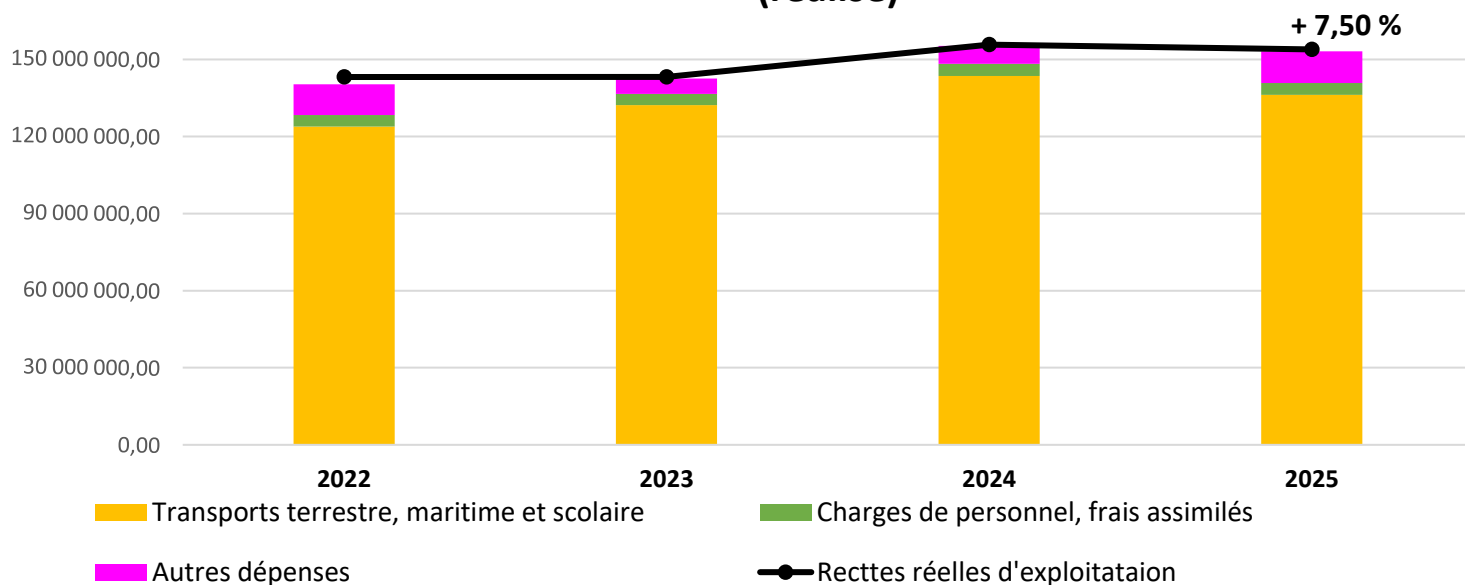
Les dépenses réelles prévues au budget 2025 ont été réalisées avec un taux d'exécution de **98,25 %**.

## Répartition des dépenses réelles d'exploitation 2025 (réalisé)



■ Transport terrestre, maritime et scolaire ■ Charges de personnel ■ Autres dépenses

## Evolution des dépenses réelles d'exploitation entre 2022 et 2025 (réalisé)



## B/La section d'investissement

### 1- Les recettes réalisées

Les recettes d'investissement s'élèvent à **36 798 414,98 €** au titre de l'année 2025. Ces ressources financières proviennent principalement de :

## ● Contribution financière de la CTM

La participation financière de la CTM à la section d'investissement s'élève à **35 000 000,00 €** au titre de l'année (chapitre 13). Conformément aux modalités de versement prévues dans la convention, **30 000 000,00 €** ont été comptabilisés sur l'exercice 2025. Le solde de la dotation 2025, soit **5 000 000,00 €**, a été inscrit au niveau des restes à réaliser et sera intégré au budget 2026. La convention conclue entre MT et la CTM prévoit que le versement de ce solde soit réalisé après la présentation du rapport d'activités 2025 et du compte administratif 2025

A cela s'ajoute le solde de **1 000 000,00 €** de la contribution de 2024 qui a été encaissé en 2025.

## ● Subventions

Le système d'aide à l'exploitation et information voyageurs (SAEIV) et le système billettique ont été financés par l'Union Européenne (UE) et la CTM. Les montants reçus sont les suivants :

Opérations	Montants justifiés	Participation UE (55 %)	Participation CTM (5%)
SAEIV	1 182 209,37 €	650 215,15 €	59 110,47 €
Système billettique	1 166 299,94 €	641 464,97 €	58 315,00 €

Il convient de noter que la participation de l'UE au système billettique a été encaissée et comptabilisée sur l'exercice 2026.

## ● FCTVA

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) en 2025, dotation destinée à assurer une compensation de la charge de la TVA supportée sur les dépenses d'investissement de 2022 et 2023 (chapitre 10) : **2 557 640,14 €**

## ● Amortissement

L'amortissement des biens acquis a été comptabilisé au chapitre 040 pour **2 447 183,08 €**.

Le tableau récapitulatif des recettes d'investissement se présente comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en €)				
Chapitres	Libellés	Budget 2025	Réalisé 2025	Taux d'exécution
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	2 557 640,14	-
13	Subventions d'investissement	37 291 680,12	31 767 640,62	85,19%
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	-
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>37 291 680,12</b>	<b>34 325 280,76</b>	<b>92,05%</b>
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	-
040	Opération ordre de transfert entre sections	2 447 185,00	2 447 183,08	100,00%
041	Opérations patrimoniales	399 999,39	25 951,14	6,49%
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 847 184,39</b>	<b>2 473 134,22</b>	<b>86,86%</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	555 485,49	0,00	0,00%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>40 694 350,00</b>	<b>36 798 414,98</b>	<b>83,08%</b>

## 2- Les dépenses réalisées

Les principales dépenses d'investissement 2025, pour un montant total de **16 279 736,53 €**, concernent principalement :

### ● Subvention

Une subvention de **2 600 000,00 €** a été versée à la Régie des Transports de Martinique (RTM) pour le financement de ses dépenses d'investissement 2025. (chapitre 13)

### ● Contrat PPP

Les loyers d'investissement du contrat PPP s'élèvent à **9 736 271,09 €** (chapitre 23). Ces sommes ont été versées aux prêteurs Agence Française de Développement (AFD), Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), et à la société Caraïbus.

### ● Emprunts

Le remboursement en capital de la dette au chapitre 16 pour **733 192,91 €** provient du prêt de la Caisse d'Épargne dont les remboursements ont débuté en juin 2024. Ces deux premiers points sont détaillés au chapitre III.

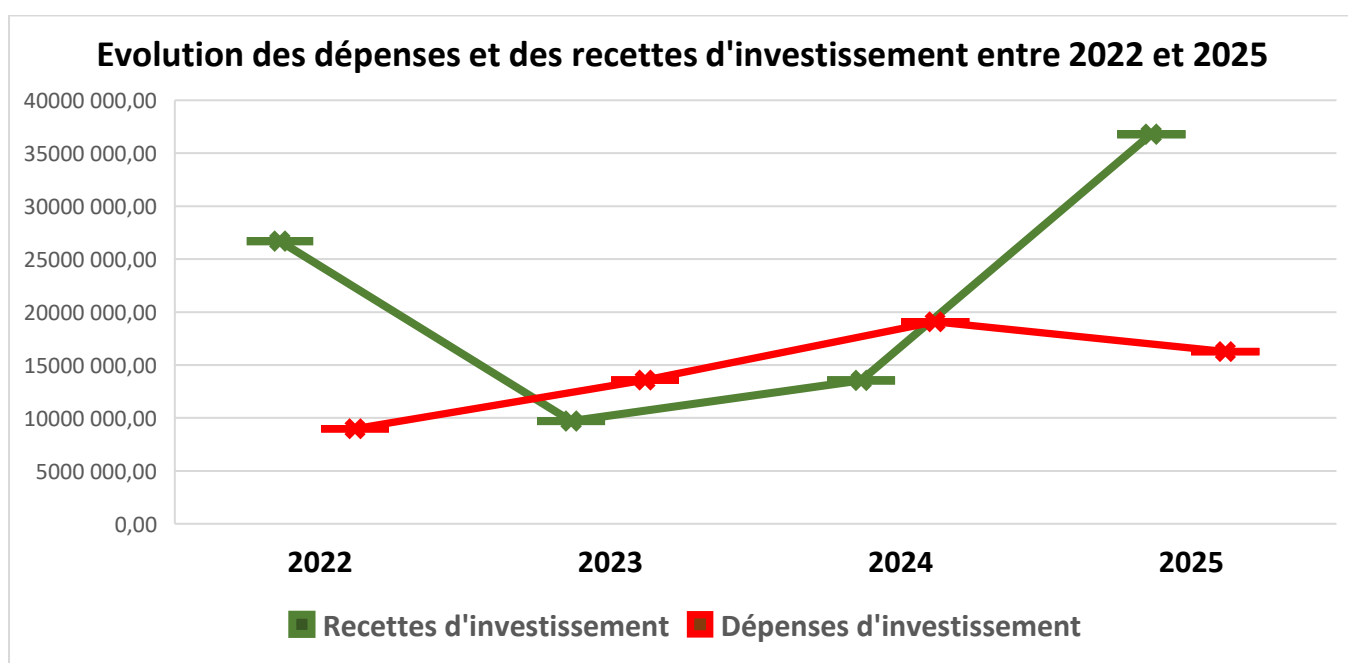
### ● Equipement

Les dépenses d'équipement aux chapitres 20 et 21 concernent les investissements nécessaires pour le fonctionnement de l'établissement (**45 348,02 €**), du réseau par le déploiement du système billettique sur le territoire (**1 660 214,04 €**) et de l'aménagement du territoire notamment par l'installation des poteaux d'arrêt (**235 398,25 €**).

Le tableau récapitulatif des dépenses d'investissement se présente comme suit :

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en €)

Chapitres	Libellés	Budget 2025	Réalisé 2025	Taux d'exécution
13	Subventions d'investissement	2 600 000,00	2 600 000,00	100%
16	Emprunts et dettes assimilées	733 192,91	733 192,91	100,00%
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00	0,00	0,00%
21	Immobilisations corporelles	25 050 678,31	1 940 960,31	7,75%
23	Immobilisations en cours	11 880 479,39	10 979 632,17	92,42%
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>40 294 350,61</b>	<b>16 253 785,39</b>	<b>40,34%</b>
041	Opérations patrimoniales	399 999,39	25 951,14	6,49%
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>399 999,39</b>	<b>25 951,14</b>	<b>6,49%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>40 694 350,00</b>	<b>16 279 736,53</b>	<b>40,00%</b>



## III) Analyse financière

### A/ Rappel du contexte budgétaire 2025

Depuis 2023, la situation budgétaire de Martinique Transport ne permettait pas d'honorer toutes les dépenses de la section de fonctionnement notamment celles liées au transport. L'effet ciseau avec une progression des dépenses plus rapide que celle des recettes a pour effet de réduire la capacité financière de Martinique Transport.

De ce fait, des dépenses non budgétisées de 2024 ont impactés le budget 2025 à hauteur de **13 116 386,52 €** pour le transport et **2 354 834,69 €** pour le contrat PPP.

En 2025, la situation financière continue de se dégrader, des factures de transport d'un montant total de **44 609 061,93 €** n'ont pas été honorées sur l'exercice budgétaire 2025. Ainsi, **28 %** des recettes du budget 2026 serviront à financer des dépenses de 2025.

Cette situation a généré de nombreuses difficultés financières pour les entreprises, ayant un impact sur l'offre de service proposé aux usagers. Ainsi, un plan d'actions de maîtrise des dépenses et d'optimisation des ressources a été initié. Le bilan de l'année 2025 se présente ainsi :

<b>BILAN DES ACTIONS DE 2025</b>			
<b>Postes concernés</b>	<b>Axes de travail</b>	<b>Objectifs fixés</b>	<b>Résultats</b>
Recettes	Déploiement des Distributeurs Automatiques de Titres (DAT)	Optimiser les recettes, remplacer les DAT non opérationnels	26 DAT installés, installation à planifier dans le sud et le nord
Recettes	Mise en place de l'Open Paiement avec le Crédit Mutuel	Optimiser les recettes, facilité et fluidifier l'achat de titres de transport	Dérogation du ministère des finances obtenue en 2025 et ouverture du compte au Crédit Mutuel
Recettes	Future convention avec les dépositaires	Optimiser les recettes	Procédure en cours
Recettes	Revalorisation des contributions des EPCI	Face faire à l'augmentation des dépenses liées à l'amélioration de l'offre de service sur chaque territoire	Rencontres programmées en 2026
Dépenses	La gestion du réseau centre	Maintenir un niveau de dépense par rapport à la capacité financière de MT	Procédure de DSP déclarée infructueuse afin de contenir les coûts financiers
Dépenses	La gestion des réseaux maritime et sud	Renégocier le contrat de DSP pour diminuer les coûts	Travailler en collaboration avec les différents partenaires afin d'aboutir une offre de service en fonction des possibilités financières de MT
Dépenses	La gestion du réseau nord	Maintenir l'offre de service par rapport aux coûts actuels	Prorogation des marchés jusqu'au 31 août 2026, Accompagnement par une assistance à maîtrise d'ouvrage Plafond des marchés fixés au regard des capacités financières de MT

## B/La dette

La dette de MARTINIQUE TRANSPORT est liée aux loyers versés trimestriellement dans le cadre du contrat PPP, mais également au remboursement d'un emprunt.

Concernant le contrat de partenariat public privé (PPP), il comporte deux types de loyers qui impactent la section d'exploitation et la section d'investissement :

- **Les loyers de fonctionnement** sont comptabilisés à l'article 6516 « Maintenance » pour un montant de **1 463 047,83 €** au titre de l'année 2025. Il s'agit des charges relatives à la maintenance courante et entretien, la gestion et les impôts/taxes, qui concernent uniquement la société Caraïbus.

- **Les loyers d'investissement** sont pris en compte au niveau de l'article 235 « Part investissement PPP » pour une somme de **9 736 271,09 €** versée aux prêteurs (AFD et CDC) et à la société Caraïbus.

Le tableau ci-dessous reprend les différents montants supportés par le budget 2025 :

Loyers de fonctionnement pour l'exercice 2025	1 463 047,83 €
Loyers d'investissement pour l'exercice 2025	9 736 271,09 €
<b>Total général</b>	<b>11 199 318,92 €</b>

S'agissant du prêt contracté auprès de la Caisse d'Epargne, l'annuité de la dette remboursée en 2025 s'élève à **1 027 074,04 €** soit **293 881,13 €** en intérêt et **733 192,91 €** pour le capital de la dette. L'état de la dette se présente de la façon suivante :

<b>Dette</b>	<b>Caisse d'épargne</b>
<b>Montant initial</b>	<b>6 800 000,00 €</b>
Première date de remboursement	28/06/2024
Dernière date de remboursement	28/06/2032
Durée du prêt	8 ans
Profil d'amortissement	Trimestriel
<b>Capital restant dû au 01/01/2025</b>	<b>6 446 210,38 €</b>
Remboursement du capital de la dette en 2025	733 192,91 €
Intérêt en 2025	293 881,13 €
<b>Capital restant dû au 31/12/2025</b>	<b>5 713 017,47 €</b>

## C/Le calcul de l'épargne

Le calcul de l'épargne permet d'apprécier la santé financière d'une collectivité notamment sa capacité à dégager de la ressource interne pour financer les opérations d'investissements de l'exercice.

		2022	2023	2024	2025
Recettes réelles d'exploitation	(1)	142 787 150,35	141 677 687,34	154 844 675,49	153 894 646,13
Dépenses réelles d'exploitation	(2)	133 727 254,13	142 422 041,66	152 514 459,70	152 512 107,50
<b>Epargne de gestion (1-2)</b>	<b>(3)</b>	<b>9 059 896,22</b>	<b>-744 354,32</b>	<b>2 330 215,79</b>	<b>1 382 538,63</b>
Résultat financier	(4)	-41 875,13	-31 606,57	-174 567,20	-439 471,78
Résultat exceptionnel	(5)	-6 141 985,77	1 472 673,12	-1 686 984,60	-153 738,57
<b>Epargne brute ou capacité d'autofinancement (3+4+5)</b>	<b>(6)</b>	<b>2 876 035,32</b>	<b>696 712,23</b>	<b>468 663,99</b>	<b>789 328,28</b>
Remboursement en capital de la dette (7)		2 152 773,85	2 741 494,04	353 789,62	766 192,91
<b>Epargne nette ou capacité d'autofinancement nette</b>	<b>(6-7)</b>	<b>723 261,47</b>	<b>-2 044 781,81</b>	<b>114 874,37</b>	<b>23 135,37</b>

MARTINIQUE TRANSPORT dégage un taux d'épargne brute de **0,51 %** en 2025 (épargne brute / recettes réelles d'exploitation). Il s'agit de la part des recettes d'exploitation qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes d'exploitation et qui ont été consacrées à une partie des investissements.

## D/L'analyse de quelques ratios

Les ratios financiers sont des outils de gestion qui permettent d'apprécier la situation financière d'une collectivité. Ils mettent en évidence les forces et les faiblesses d'une structure. Au titre de l'exercice 2025, ils s'établissent comme suit :

### **Dépenses de personnel/ dépenses réelles d'exploitation : 3,05 %**

Les charges de personnel sont parfaitement maîtrisées, elles ne représentent que 3,05 % des dépenses réelles d'exploitation.

### **Dépenses transports / dépenses réelles d'exploitation : 88,94 %**

88,94 % des dépenses réelles d'exploitation sont consacrées aux dépenses afférentes à l'activité transport sur l'ensemble du territoire (hors études). Il s'agit du premier poste de dépense du budget de MARTINIQUE TRANSPORT.

### **Contribution des membres en fonctionnement/ recettes réelles d'exploitation : 50,75 %**

Les contributions des membres demeurent néanmoins une ressource financière essentielle pour l'établissement et lui permettent de faire face aux dépenses de fonctionnement et singulièrement celles relatives à l'activité transport.

### **Fiscalité/ recettes réelles d'exploitation : 42,40 %**

La fiscalité, composée du versement mobilité et de la taxe sur les carburants constitue la deuxième ressource financière.

## **V)Compte de gestion 2025**

Les résultats du compte administratif de l'ordonnateur sont en concordance avec le compte de gestion du comptable. Pour la section d'exploitation, on note un déficit de **1 657 854,80 €** pour la section d'exploitation et un excédent de **20 518 678,45 €** pour la section d'investissement sans la prise en compte des restes à réaliser.

La balance du compte de gestion vous est présentée ci-après :

## Résultats budgétaires de l'exercice

01500 - MARTINIQUE TRANSPORT-AOTU

Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	40 694 350,00	158 297 632,00	198 991 982,00
Titres de recette émis (b)	36 798 414,98	155 862 869,73	192 661 284,71
Réductions de titres (c)		1 956 959,00	1 956 959,00
Recettes nettes (d = b - c)	36 798 414,98	153 905 910,73	190 704 325,71
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	40 694 350,00	158 297 632,00	198 991 982,00
Mandats émis (f)	16 288 776,73	159 333 723,24	175 622 499,97
Annulations de mandats (g)	9 040,20	3 769 957,71	3 778 997,91
Depenses nettes (h = f - g)	16 279 736,53	155 563 765,53	171 843 502,06
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	20 518 678,45		18 860 823,65
(h - d) Déficit		1 657 854,80	

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

01500 - MARTINIQUE TRANSPORT-ACTU

Exercice 2025

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement	555 485,49		20 518 678,45		21 074 163,94
Fonctionnement	2 051 558,58		-1 657 854,80		393 703,78
<b>TOTAL I</b>	<b>2 607 044,07</b>		<b>18 860 823,65</b>		<b>21 467 867,72</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>2 607 044,07</b>		<b>18 860 823,65</b>		<b>21 467 867,72</b>

## VI) Propositions d'affectation des résultats 2025

L'affectation des résultats consiste à couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

En tenant compte du réalisé de l'année 2025, les résultats se présentent comme suit :

<b>Section d'exploitation (en €)</b>	
Recettes totales d'exploitation	153 905 910,73
Dépenses totales d'exploitation	155 563 765,53
Résultat de l'exercice	-1 657 854,80
Résultat net d'exploitation reporté N-1	2 051 558,58
<b>Résultat à affecter (I)</b>	<b>393 703,78</b>
Recettes reportées	0,00
Dépenses reportées	-1 088 896,16
<b>Résultat cumulé</b>	<b>-695 192,38</b>

<b>Section d'investissement (en €)</b>	
Recettes totales d'investissement	36 798 414,98
Dépenses totales d'investissement	16 279 736,53
Solde d'exécution de la section d'investissement	20 518 678,45
Résultat net d'investissement reporté N-1	555 485,49
<b>Résultat net d'investissement</b>	<b>21 074 163,94</b>
Recettes reportées	5 641 464,97
Dépenses reportées	-15 179 702,29
<b>Excédent de Financement (II)</b>	<b>11 535 926,62</b>

La section d'investissement dégage un excédent de financement de 11 535 926,62 € après la prise en compte des restes à réaliser. En conséquence, il n'y a pas d'affectation du résultat à l'article 1068. Les crédits seront donc repris de la façon suivante :

- le solde d'exécution reporté en recette d'investissement (001) pour 21 074 163,94 € ;
- le résultat d'exploitation reporté en recette d'exploitation (002) pour 393 703,78 €.

En conclusion, les membres du Conseil d'Administration sont invités à délibérer sur :

- l'approbation du compte de gestion 2025
- l'approbation du compte administratif de l'exercice 2025
- l'affectation des résultats telle que proposée ci-après :
- 

<b>PROPOSITION DE DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (R 001)	21 074 163,94 €
Résultat d'exploitation reporté (R 002)	393 703,78 €

## CONCLUSION

Depuis 2023, les recettes de MARTINIQUE TRANSPORT ne permettent plus de couvrir l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Cette situation résulte principalement de l'absence de reversement d'une partie des recettes commerciales qui a fortement contribué au déficit constaté.

A compté de 2024, cette fragilité financière s'est accentuée sous l'effet de dépenses de transport devenues trop onéreuses au regard des capacités financières de l'établissement.

Ainsi, les coûts réels du transport en 2024 et 2025 se présentent comme suit :

En €	Réalisé 2024 (A)	Impayés 2024 comptabilisés sur 2025 (B)	Coût réel du transport en 2024 C=(A+B)	Réalisé 2025 (D)	Impayés 2025 comptabilisés sur 2026 (E)	Coût réel du transport en 2025 F=(D+B+E)
Centre	34 586 614,21	3 008 114,78	37 594 728,99	27 217 951,33	11 861 380,95	36 071 217,50
Nord	28 786 007,57	2 281 272,52	31 067 280,09	24 086 776,07	7 498 880,37	29 304 383,92
Sud	30 282 871,27	3 931 226,92	34 214 098,19	31 369 152,57	14 134 321,20	41 572 246,85
RTM	24 740 507,72	0,00	24 740 507,72	25 991 938,77	0,00	25 991 938,77
Maritime	6 892 829,20	678 473,21	7 571 302,41	5 662 832,62	3 560 256,75	8 544 616,16
Scolaire	18 267 510,24	3 217 299,09	21 484 809,33	24 485 142,17	7 554 222,66	28 822 065,74
<b>Total</b>	<b>143 556 340,21</b>	<b>13 116 386,52</b>	<b>156 672 726,73</b>	<b>138 813 793,53</b>	<b>44 609 061,93</b>	<b>170 306 468,94</b>

Par conséquent, après la prise en compte des dépenses de transport non honorées sur l'exercice concerné, le déficit réel de fonctionnement réel au titre des exercices 2024 et 2025 s'établit comme suit :

En €	Déficit de fonctionnement inscrit au compte administratif	Déficit réel de fonctionnement
2024	-1 055 802,20	-14 172 188,72
2025	-1 657 854,80	-33 150 530,21

En tenant des résultats des deux sections, le déficit réel en 2024 s'élève à **19 716 681,71 €** et **12 631 851,76 €** en 2025.

	Déficit réel 2024	Déficit/excédent réel 2025
Section de fonctionnement	-14 172 188,72	-33 150 530,21
Section d'investissement	-5 544 492,99	20 518 678,45
<b>Total</b>	<b>-19 716 681,71</b>	<b>-12 631 851,76</b>

Cette situation critique appelle à la mise en œuvre de mesures urgentes et structurantes afin de rétablir durablement l'équilibre budgétaire de MARTINIQUE TRANSPORT.